

Conseil syndical du 21 mars 2018

Compte-rendu

Date de convocation : le 14 mars 2018

Le 21 mars 2018, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

Etaient présents avec voix délibérative

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Monique FEBVRE – Denis MYOTTE – Joël MASSON - Damien LERAT – René DESSEREE – Camille COL – Martine SEGUIN – Henri ROCHE – Patricia VIART

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL – Alain DUTHU

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jean-Marc BERGERET - Bernard GEVREY

- **Dijon Métropole**

Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON – Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Dominique SARTOR – Nicolas BOURNY – Claudine DAL MOLIN – Noëlle CABBILLARD - Cyril GAUCHER – Charles ROZOY

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Vincent DERAÏN (Prenois) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) – Robert DURIN (Val-Suzon) – Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon)

Etaient excusés

Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU – Monsieur Michel ROUHETTE – Xavier COSTE – Hervé POINTEREAU – Stéphane MOURLET - Christophe POULLEAU – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ – Evelyne MONNOT – Anne PERRIN-LOUVRIER (pouvoir à Jean-Patrick MASSON) – Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET – François NOWOTNY (pouvoir à Dominique GRIMPRET) – Dominique BEGIN-CLAUDET – Pierre PRIBETICH (pouvoir à Patrick ORSOLA) - Jean DUBUET – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT (pouvoir à Frédéric FAVERJON) – Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Alain MORISOT – Stéphane MOURLET - Gérard STURER – Sébastien SORDEL - Jocelyne BEAUNNEE

Présents : 42 délégués - Nombre de pouvoirs : 5 pouvoirs

Un point sera fait avec les membres pour s'assurer des noms des délégués.

Le Conseil syndical adopte le compte-rendu de la séance du 27 février 2018.

Rapport n°1 - Débat d'orientation budgétaire – année 2018

Madame HERVIEU, Vice-présidente en charge des finances, présente le débat d'orientation budgétaire.

Elle explique que le budget sera présenté le 9 avril prochain.

Les orientations proposées reposent sur les éléments suivants :

- Continuité des actions entreprises
- Maintien du volume des actions et du budget
- Stabilité des cotisations

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

- Travaux d'aménagement : 100 000 €
- Actions de communications : 5 700€
- Travaux d'entretien de l'ouche urbaine : 78 000 €
- Travaux urgents : 25 000€
- Contrat de Nappe sud : 13 500 €
- Pose de repères de crues : 6 000 €
- Charges de personnel : 245 000 €

Les recettes de fonctionnement attendues sont :

- Les cotisations : aucune augmentation n'est prévue,
- Les subventions de l'Agence de l'eau et les fonds FEDER

Les dépenses d'investissement portent sur l'acquisition d'un panneau pédagogique à Fauverney, et des acquisitions à Tart-le-Bas.

La mise en défens des écrevisses se définit par la pose de clôtures pour que le ruisseau ne soit pas détruit par le piétinement des bovins.

Madame GOURMAND demande des explications sur les subventions d'investissement perçues pour l'acquisition de terrains. La somme de 12 000 € a été versée par l'Agence de l'eau pour les acquisitions à Varanges datant de 2015 et 2016.

Le Conseil syndical prend acte du rapport des orientations budgétaires 2018.

Rapport n°2 - Indemnités de fonction des élus

Le Conseil Syndical peut verser au Président et aux vice-présidents des indemnités de fonction.

Il est proposé de voter les mêmes taux que ceux votés en 2014, à savoir :

- 37.41% de l'IB 1015 pour les fonctions de Président, soit 1 448,01 € bruts
- 8% de l'IB 1015 pour les fonctions de Vice-Présidents, soit 309,35 € bruts

Le Conseil syndical adopte, à l'unanimité, la question.

Rapport n°3 - Composition de la Commission d'appel d'offres

La composition de la CAO est fixée, pour les collectivités territoriales et les établissements publics par l'article L.1411-5 du CGCT.

La CAO doit être composée des membres suivants :

- Le président du syndicat, ou son représentant
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Le Conseil syndical désigne, à l'unanimité, les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Patricia GOURMAND	Jean-Louis MAILLOT
Catherine HERVIEU	Céline TONOT
Anne PERRIN-LOUVRIER	Frédéric FAVERJON
Etienne FLAMAND	Luc JOLIET
Camille COL	Pierre PORTMANN

Rapport n°4 - Restauration d'un espace de liberté à Varanges

La question est reportée à la séance du Conseil syndical du 9 avril 2018.

Rapport n°5 - Contrat pour la Nappe Sud – financement de l'InterCLE

L'InterCLE n'a pas de personnalité juridique. Elle est portée structurellement et financièrement par le Syndicat du Bassin de la Vouge, qui fait la demande de subvention.

Les enjeux de l'InterCLE sont les suivants :

1. Animation: assurer la coordination pour une bonne gestion patrimoniale de la nappe
2. Gestion quantitative : assurer des prélèvements cohérents sur la nappe classée en Zone de Répartition des Eaux
3. Résorption des pollutions : caractériser, traiter et prévenir les pollutions sur la nappe (étude hydrodispersive)
4. Suivi : améliorer les connaissances et assurer un suivi de la ressource
5. Communication : communiquer, sensibiliser et susciter l'engagement d'actions pour la préservation de la nappe

La part des dépenses non subventionnées est répartie entre les partenaires de l'InterCLE :

- ✓ Dijon Métropole,
- ✓ Communauté de Communes Gevrey-Chambertin et Nuits St Georges,
- ✓ Syndicat du Bassin versant de la Vouge
- ✓ Syndicat du Bassin versant de l'Ouche

Au titre de l'exercice 2018, le syndicat est sollicité à hauteur de 13 500 € pour :

- le financement du poste de chargé de missions à hauteur de 5 000 € par collectivité,
- les études action à engager, à hauteur de 8 500 € par collectivité.

Les actions envisagées en 2018 sont les suivantes :

- actions de communication destinées à présenter l'avancement des actions ;
- recensement des puits domestiques privés et sensibilisation des propriétaires.
- recensement et diagnostic des ouvrages de type puits perdus et considérés comme à risque pour la nappe
- déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom.
- incitation à l'agriculture biologique, en particulier pour la viticulture.

Monsieur FAVERJON précise qu'il convient de sensibiliser les particuliers sur les risques de pollution qu'il pourrait y avoir sur la nappe.

Concernant le recensement des puits, il y a une nappe superficielle et une nappe profonde, qui est globalement préservée.

Toutefois, si des puits mettent en relation la nappe superficielle et la nappe profonde, la nappe profonde risque d'être polluée. Il convient d'éviter que les puits permettent de raccorder l'une et l'autre.

L'étang du Plain du Paquier est à proximité ; la question est de savoir si une pollution de cet étang impacterait la nappe de Dijon Sud.

Les actions devront être inscrites dans le contrat.

Monsieur PORTMANN demande les données sur la qualité des eaux rejetées par la station d'épuration de Dijon sont disponibles.

Le président précise que le rapport annuel de l'activité du concessionnaire est disponible.

Monsieur PORTMANN souhaite que le parcours halieutique en aval de la station d'épuration soit valorisé et protégé.

Madame TONOT explique que la commune de Longvic a fait araser un barrage pour qu'il puisse y avoir une continuité écologique et préserver les ressources halieutiques et la ripisylve.

Madame TONOT demande si nous avons un retour sur les pratiques de la SNCF.

La SNCF s'était engagée à mettre aux normes ses stations d'assainissement, à la gare de triage de Gevrey-Chambertin.

Monsieur FAVERJON précise que la SNCF dispose de trains qui sont reliés à des GPS pour traiter en fonction de la zone où ils sont et de la vulnérabilité de la nappe.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de financer l'InterCLE à hauteur de 13 500 euros.

La question est posée de connaître l'état d'avancement du projet de re-méandrage au niveau de l'ancienne BA102, sur Neuilly-les-Dijon. Les travaux ont été effectués en 2017.

Le pied de berge a été désenroché sur 90 mètres linéaires.

Le projet initial a été modifié en raison du terrain naturel, qui est trop haut pour reconnecter l'Ouche à son ancien lit ; en effet, il aurait fallu faire un seuil sur l'ouche pour rehausser le niveau de l'Ouche, ce qui n'était pas envisageable.

Monsieur MASSON propose que les projets soient présentés régulièrement et que les délégués puissent avoir un suivi. Des présentations détaillées des projets seront

envoyées aux délégués. En séance, les délégués pourront poser des questions, et un échange pourra avoir lieu sur les projets et leurs enjeux.

Monsieur JOLIET demande que les travaux réalisés en aval soient suivis rigoureusement ; l'écoulement de la Geline n'est plus possible car des embâcles empêchent l'eau de passer ; l'entretien est nécessaire pour que les maisons de Tart-le-Bas ne soient pas inondées.

Enfin, il est précisé que le programme d'entretien de l'Ouche et du Suzon porte, pour l'année 2018, sur les communes de Dijon, Longvic, Neuilly et Ahuy. Il s'agit d'un passage en milieu urbain, avec des difficultés d'accès plus importantes. Sont concernés les arbres qui risquent de tomber et qui créent des embâcles afin de protéger les ouvrages et éviter la montée des eaux en crue. Le montant s'élève à 78 000 € TTC.

Rapport n°6 - Projet de révision statutaire

Le projet de statuts est présenté. Il est proposé aux délégués de faire part de leurs observations avant la séance du 9 avril 2018, au cours de laquelle un débat pourra avoir lieu sur ces observations.

Les statuts seront envoyés aux EPCI pour qu'ils fassent des remarques.

Monsieur MASSON présente les différentes modifications des statuts.

1. La liste des membres (EPCI et communes) a été modifiée compte tenu de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI au 1^{er} janvier 2018.
2. L'objet de la compétence : la compétence « Prévention des Inondations » reste de la compétence des EPCI, sauf si ceux-ci prennent la décision à l'avenir de transférer la compétence. Les éléments de compétences ne sont pas modifiés, mais réécrits au regard de l'article L211-7 du code de l'environnement.
3. La composition du Conseil syndical : les EPCI auront a minima un délégué ; tous les EPCI doivent être représentés. Dijon métropole aura un nombre de voix par délégué plus important afin de pouvoir diminuer le nombre de délégués global.
4. Le bureau syndical : il sera composé de 5 vice-présidents et d'un membre de chaque EPCI. Le bureau ne recevra pas de délégation particulière afin que le conseil syndical puisse connaître tous les sujets.
5. Le conseil syndical pourra se faire assister par des commissions techniques, composées de membres élus et membres non élus. Ils pourront continuer d'émettre des avis. La participation est ainsi élargie.

La CLE ne figure pas dans les statuts. Sa composition est fixée par arrêté préfectoral et n'est donc pas concernée par les statuts. Le syndicat est un support technique voire financier pour faire fonctionner la commission locale de l'eau.

La prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le 9 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,

Jean-Patrick MASSON